

# CONTRAT DE SAILLIE

Monte 2022

MAD DU BOSC

## LE VENDEUR

Paul et Fanny TUDURI  
ELEVAGE DU BOSC  
248 chemin des moulins  
32600 Pujaudran  
Tél : 06.59.37.80.52 ou 06.17.62.56.23  
[elevagedubosc@wanadoo.fr](mailto:elevagedubosc@wanadoo.fr)

## L'ACHETEUR

Tél :  
Nom Jument :  
N° Sire : -----

### CONDITIONS :

- Un 1er chèque de 100 € TTC (90,91€ HT) correspondant à la première fraction de la saillie, encaissable à la réservation,
- Un 2ème chèque **non daté** de 300 € TTC (272,73€ HT), encaissable en 2023 au Poulain Vivant.
- Un **éventuel** 3ème chèque pour les frais de port 111,60€ TTC (100€ HT) si il y a lieu : les frais de port ne sont pas dûs si la jument est inséminée dans un des centres partenaires du vendeur (centres de qualité et/ou labélisés «REQS»). Se renseigner auprès du vendeur ou se référer à la liste jointe.

Ce contrat donne droit à 12 paillettes.  
Les paillettes non utilisées restent la propriété de l'Élevage du Bosc.

Le suivi gynécologique est obligatoire et l'acheteur s'engage à le régler directement au vétérinaire.

La jument sera saillie en 2022 en Insémination Artificielle Congelée chez :

NOM :  
Adresse :  
Code Postal / Localité  
Tél :.  
Mail :

**La réservation est effective au retour du contrat signé, accompagné des chèques à l'ordre de ELEVAGE DU BOSC.**

MERCI également si possible, de scanner ce contrat rempli et de l'envoyer en fichier joint à [elevagedubosc@wanadoo.fr](mailto:elevagedubosc@wanadoo.fr)

**L'attestation de saillie, faisant l'objet du présent contrat, ne sera délivrée qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.**

Fait à , le 2022

LE VENDEUR

porté la mention « lu et approuvé »

L'ACHETEUR



**Le présent contrat signé par le vendeur et l'acheteur tient lieu de FACTURE.**